

agripromo

pour la promotion du monde rural

KM

n° 26

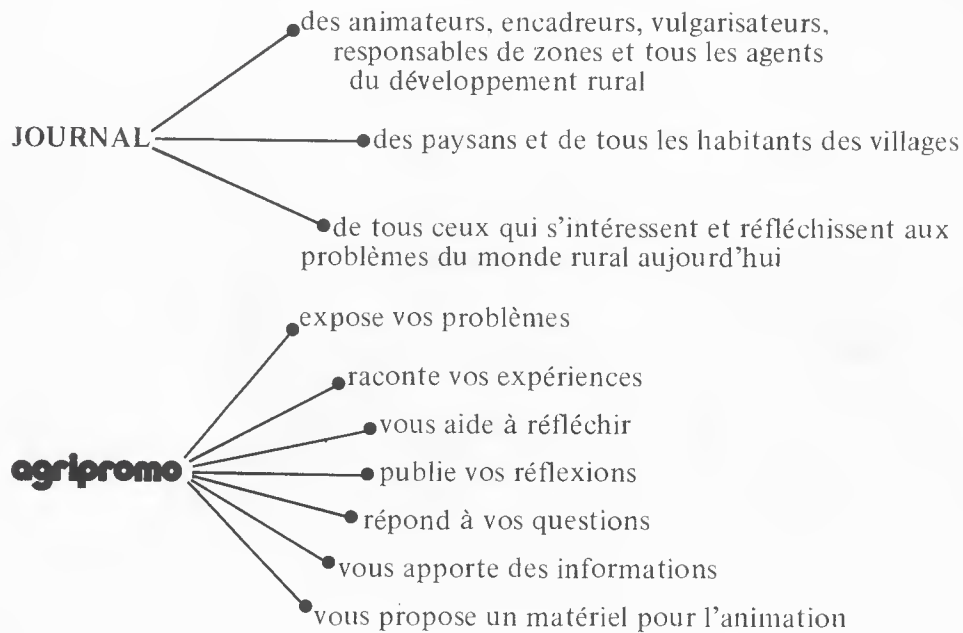
LES CAISSES POPULAIRES D'EPARGNE ET DE CREDIT



agripromo

LE JOURNAL INTERAFRICAIN POUR LA PROMOTION DU MONDE RURAL

Fondé en 1973 par INADES-FORMATION



VOUS POUVEZ ENCORE COMMANDER LES NUMÉROS SUIVANTS

- | | |
|------------------------------------|--|
| 4/74 – Attention aux feux ! | 3/77 – Notre pays et nous |
| 1/75 – Le commerce international | 4/77 – Les médicaments et nous |
| 3/75 – Responsables de notre santé | N° 21 – Villageois et encadreurs |
| 4/75 – Vieux et jeunes | N° 22 – Vie nouvelle au village |
| 2/76 – La radio et nous | N° 23 – Petit élevage familial |
| 3/76 – Utiliser l'argent | N° 24 – Cultures vivrières. cultures de rente |
| 4/76 – Les machines au village | N° 25 – L'enfant en milieu rural |
| 1/77 – La route | N° 26 – Caisses populaires d'épargne et de crédit |
| 2/77 – Fixer l'agriculture | |

N. B. Voir renseignements en 3e page de couverture

agripromo

n° 26 - juillet 1979

DANS CE NUMERO:

agripromo

Revue trimestrielle interafricaine
pour la promotion du monde rural

Publiée par
INADES-FORMATION

RÉDACTEUR EN CHEF

Célestin LINGO

RÉDACTION-ADMINISTRATION

Les équipes
d'INADES-FORMATION
en Afrique

DESSIN

Aiphonse ANOH NWOLLEY

MAQUETTE-FABRICATION

Antoine LAWSON
Raphaël MIKEHOUN
André GLITI

SIEGE, IMPRIMERIE

15, av. Jean-Mermoz - Tél. 41-15-04
08 B.P. 8 - ABIDJAN 08,
Côte-d'Ivoire

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Philippe DUBIN

PRIX DU NUMERO : 200 F CFA

ABONNEMENTS, VENTES :
Voir en troisième page de couverture

© 1979 INADES-FORMATION
Tous droits de reproduction,
de traduction et d'adaptation,
y compris le film, l'enregistrement,
la radiodiffusion et la télévision,
réservés pour tous pays.

Dépôt légal, 3ème trimestre 1979
N° d'impression 40 161



EDITORIAL

entre la tontine
et la banque. 2



QUELQUES LIVRES UTILES

23



INFORMATIONS

– les Caisses Populaires dans le monde et en Afrique 3
– les noms des Caisses Populaires. 4
– que veut dire ... ? 5



HISTOIRE ET TRADITIONS

– épargne et crédit monétaires traditionnels. 6
– le ntchwa' chez les Bamiléké. 7



ENTRETIEN AVEC...

des membres et des responsables
de Caisses Populaires. 8 – 10



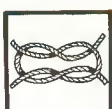
AGRIFLASH

le crédit, c'est bon, mais... 11



DOSSIER

un nouvel outil aux mains des paysans. 12 – 15



FICHES TECHNIQUES

les opérations de caisse. 16 – 17



FICHES D'ANIMATION

quel moyen pour avoir de l'argent
en toute saison ? 18 – 20



EXPÉRIENCE

on emprunte à la caisse pour faire quoi ? 21



VARIÉTÉS

– différences entre la Banque et la Caisse. 22



COURRIER DES LECTEURS

lettres de Centrafrique, Rwanda, Cameroun... 23 – 24

entre la tontine et la banque



AGRIPROMO a déjà consacré trois numéros au problème de l'argent : ce qu'il est, ce qu'il n'est pas, comment le « tenir », comment l'utiliser, pourquoi épargner, comment et pourquoi rechercher le crédit...

Ce n'est pas par hasard que nous revenons si souvent sur ce sujet. Tous ceux qui travaillent sur le terrain au développement du monde rural, se rendent compte que les paysans sont souvent désarmés devant l'argent. Parce qu'ils n'en n'ont pas suffisamment. Parce qu'ils le gagnent en une seule fois, à la traite. Parce qu'ils ont beaucoup de besoins. Parce qu'ils ne savent pas comment manier ce nouvel outil. Et nos amis lecteurs nous posent souvent des questions là-dessus.

Dans l'éditorial du n° 3/73 sur l'épargne et le crédit, on pouvait lire ceci : « Aider les agriculteurs à acquérir le sens de l'épargne productive, à utiliser rationnellement le crédit pour investir, c'est leur donner un moyen de parvenir à une prévision et à une certaine maîtrise de leur avenir. »

Aujourd'hui, AGRIPROMO présente l'un des moyens que les paysans se donnent —ou peuvent se donner— pour devenir enfin maîtres de leur argent et de leur avenir : la Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit.

LA Caisse Populaire n'est pas le seul organisme qui peut recueillir l'épargne des paysans et leur offrir des possibilités de crédit. Presque tous les États africains ont créé des banques de « développement », de « crédit agricole »... Mais les paysans —et parfois les États eux-mêmes— se rendent compte que « une banque, c'est une banque ». Elle est située en ville, loin du village ou de la colline. Elle est peu accueillante pour les illettrés et les « petits planteurs » sans garanties. Elle ne connaît pas les paysans et leurs difficultés particulières. Elle a des horaires et des règles : la rigueur, la rentabilité...

Bref, une banque, quelle qu'elle soit, est matériellement et psychologiquement loin du paysan. Tout le monde sait que « on ne prête qu'aux riches ». Il faut avoir pour recevoir. Comment faire ?

TRADITIONNELLEMENT, le paysan garde ses économies en argent chez lui, ou chez un vieux parent. Ou bien il « entre dans une cotisation » avec d'autres agriculteurs, avec des amis du même groupe d'âge... C'est la tontine. On se prête de l'argent directement, ou on emprunte à la caisse commune. On rembourse. Parfois on ne rembourse pas. Palabres. Séparation. Comment faire ?

Parfois, on revient à l'épargne en nature. On achète du bétail. On le confie à un éleveur professionnel. Il n'est pas toujours honnête, et le troupeau ne grandit pas. On a perdu de l'argent. Comme on peut le perdre, en espèces, quand les termites ou l'incendie ou le voleur le prennent chez vous. Comment faire ?

ENTRE le troupeau et la tontine, entre la tontine et la banque, la Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit —la « coopérative d'argent »— est sans doute la meilleure voie pour les paysans aujourd'hui. Pour plusieurs raisons.

Comme la coopérative de production ou de commercialisation, la Caisse Populaire appartient à ses membres. Elle est gérée par eux seuls, pour leurs propres besoins. C'est une école de responsabilité.

La Caisse Populaire apprend au paysan à prévoir les difficultés, à organiser ses dépenses, et à utiliser son argent de manière utile. Elle lui permet de ne plus se trouver seul et faible en face du commerçant usurier ou du banquier méfiant. C'est une école de sécurité.

LA Caisse Populaire est une affaire communautaire. On épargne ensemble. On prête ensemble aux compatriotes qui ont des problèmes à résoudre. Ce n'est pas tout à fait la charité, mais ce n'est pas non plus le commerce indifférent. C'est une école de solidarité.

Célestin LINGO



INFORMATIONS

les caisses populaires dans le monde...

Les premières Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit ont été créées en Allemagne au 19^e siècle par Herman Schulze en 1850, et Friedrich Wilhelm Raiffeisen en 1864.

En ce temps-là, le développement industriel des pays européens avait créé une nombreuse population salariée dans les villes, les mines de charbons et de fer. Mal payés, les ouvriers et les petits fonctionnaires et employés avaient beaucoup de difficulté à survivre. La sécurité sociale et l'assurance-maladie n'existaient pas.

Les familles à revenus modestes étaient donc obligées de demander du crédit pour faire face à la moindre dépense extraordinaire. Ce crédit n'était pas accordé par les banques, mais par des usuriers, à des taux d'intérêt évidemment très élevés.

C'est pour lutter contre cette situation, que des gens ont pensé à créer des coopératives permettant aux pauvres de mettre ensemble leurs économies, pour avoir un crédit plus facile et moins cher. Le mouvement des caisses populaires s'est répandu rapidement en Allemagne, en Italie, en Autriche et dans plusieurs autres pays européens. En 1900, il y avait déjà 8 000 sociétés coopératives d'épargne et de crédit en Europe.

Après l'Europe, le mouvement a gagné le Canada où Alphonse Desjardins fonde la première Caisse Populaire à Lévis au Québec.

Aujourd'hui, on trouve des Caisses Populaires dans presque tous les

pays du monde. En 1970, il y en avait au total 79 206, dont 1 795 en Afrique. Une association mondiale des coopératives de crédit (CUNA International) a été fondée en 1958. Elle est remplacée, en 1970, par le Conseil Mondial des Coopératives d'Épargne et de Crédit (WOCCU) qui comprend 7 associations régionales membres, parmi lesquelles l'Association des Coopératives d'Épargne et de Crédit en Afrique (ACECA).

...et en Afrique

C'est vers 1946 que le mouvement des Caisses Populaires a été introduit en Afrique par des missionnaires. Il a été bien accueilli parce que les Africains pratiquent depuis toujours l'épargne et le crédit à travers les associations traditionnelles. Ils sont aussi victimes des usuriers.

Ce sont les pays anglophones qui ont été sensibilisés les premiers. La première Caisse Populaire en Afrique a été créée en 1948 à Kampala

en Ouganda, par un groupe d'enseignants réunis autour d'un prêtre ougandais, Emmanuel Kibirige.

D'autres pays ont suivi : Tanzanie (1950), Nigéria (1953 à Calabar), Ghana (1955 à Jirapa), Ile Maurice (1960 à Port-Louis), Lesotho (1961 à Roma), Malawi (1962 à Ngwono Onda), Cameroun (1963 à Njinikom), Kenya (1964 à Vya), Libéria (1965 à Monrovia), Zambie (1967 à Mbala), Togo (1968 à Kunyowu).

Les autorités religieuses et politiques ont aidé ce mouvement coopératif qui est parti de la base, animé par des cadres volontaires. En 1961, à Naïrobi, l'Association des Pionniers Africains décide de lancer une Association Africaine des Caisses Populaires. L'Association des Coopératives d'Épargne et de Crédit en Afrique (ACECA) est créée en 1968 avec 20 États. Elle tient sa première assemblée générale en Août 1969 à l'Université de Legon (Accra, Ghana). Son siège est à Naïrobi au Kenya. Son bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest se trouve au Togo (B.P. 4535, Lomé). —————>

LES NOMS DES CAISSES POPULAIRES

Les associations modernes d'épargne et de crédit s'appellent de plusieurs façons. Mais elles ont toutes le même but : regrouper les gens d'une même communauté, qui veulent mettre ensemble leurs économies (épargne) et les réérer ensemble pour leur propre compte (crédits individuels ou communautaires). Pour une meilleure utilisation de l'argent.

Voici quelques-uns des noms :

* **Caisses populaires d'épargne et de crédit.** *C'est le nom le plus employé dans le monde pour ce genre d'association. Elles sont « populaires » parce qu'elles sont organisées par un groupe de simples citoyens qui en sont les seuls propriétaires, les seuls gérants et les seuls bénéficiaires des prêts.*

Les Caisses populaires existent en ville comme en milieu rural.

* **Caisses rurales d'épargne et de crédit.** *Quand elles sont organisées en milieu rural par des paysans, on remplace souvent « populaire » par « rural ». Exemple : en Côte-d'Ivoire, on dit : Caisses Rurales d'Épargne et de Prêts (CREP).*

* **Coopératives d'épargne et de crédit.** *Le mot « coopérative » fait voir qu'il s'agit d'un groupement, comme il existe des coopératives de production, de commercialisation, etc. Mais ici, c'est une « coopérative d'argent » : on l'économise ensemble, on le prête aux membres.*

* **Banques populaires.** *C'est ainsi qu'on appelle les caisses populaires au Rwanda (voir nos Informations). Le mot « populaire » permet de les distinguer des autres banques : Banque Nationale, Banque Commerciale du Rwanda, Banque de Kigali...*

* **Coopératives de crédit mutuel ou Caisses de crédit mutuel ou Mutuelles de Crédit.** *Le mot « mutuel » met encore plus l'accent sur l'idée d'entraide. Une Caisse ou banque populaire, c'est avant tout une association pour s'entraider, elle ne recherche pas de profit.*

Actuellement l'ACECA regroupe les associations nationales de Caisses Populaires de 22 pays : les 12 pays que nous avons déjà cités, plus le Bénin (avec la CONAPSEC) la Côte-d'Ivoire (avec l'ONPR), l'Éthiopie, la Haute-Volta (avec l'UAVEC), les Seychelles, le Rwanda (depuis 1978 avec le Bureau d'O-rientation des Banques Populaires), le Sénégal (avec la CONACAP), la Sierra-Léone, le Swaziland et le Zaïre (avec l'UCCEC).

En 1977, avant l'entrée du Rwanda, l'ACECA regroupait 9 331 Caisses populaires affiliées, totalisant 1 133 910 adhérents, une épargne de plus de 17 milliards CFA, et des crédits s'élevant à plus de 14,5 milliards CFA.

Depuis 1977, le nombre des Caisses populaires a augmenté en Afrique. Voyons quelques expériences nationales.

RWANDA

Au Rwanda, les coopératives d'épargne et de crédit s'appellent **Banques Populaires** (en langue nationale : **Banki Z'Abaturage**). Elles sont régies et encadrées par l'État, par l'intermédiaire du Bureau d'O-rientation des Banques Populaires.

La Banque Populaire est organisée au niveau de la commune rurale ou du quartier urbain. Toutes les Banques Populaires doivent être affiliées à l'Union des Banques Populaires. En attendant la création effective de cette Union, le Bureau d'O-rientation exerce les fonctions suivantes :

- servir de Caisse Centrale pour gérer les dépôts des Banques populaires dans les autres banques ;
- préparer le matériel comptable (carnets, fiches, livres...) pour toutes les Banques populaires ;
- exécuter le contrôle des opérations ;
- former les responsables.

La première Banque Populaire a commencé à fonctionner le 4 août 1975 à Nkamba. A la fin de 1975, il y en avait déjà 13, avec 1 998 membres. Au début de 1979, on comptait 50 Banques Populaires, 18 000 membres, 260 millions de francs rwandais d'épargne, 80 millions de crédit. Soixante pour cent des membres sont des paysans, 40 % sont des artisans et des fonctionnaires.

Les Banques Populaires du Rwanda ne distribuent pas les bénéfices à leurs membres. Les bénéfices annuels sont versés dans un fonds de réserve qui constitue une garantie pour les créanciers et pour les membres. Si une Banque fait des bénéfices importants, elle peut favoriser ses membres en diminuant le taux d'intérêt sur les crédits, ou en développant pour eux un programme de formation sociale (alphabétisation, journaux...).

L'extension des Banques Populaires a été freinée parce qu'il n'y a pas encore assez de personnes formées pour la gestion.

COTE D'IVOIRE

Ici, les Caisses Populaires sont exclusivement villageoises et s'appellent **Caisses Rurales d'Épargne et de Prêts (CREP)**. La première CREP a ouvert ses portes en février 1976. L'État, par l'intermédiaire de l'Office National pour la Promotion Rurale (ONPR) encadre étroitement les CREP pour la création et pour la gestion. C'est l'ONPR, qui coordonne et représente l'ensemble des CREP au niveau national.

L'ONPR a créé 7 inspections régionales qui organisent la mise en place et le contrôle des CREP. C'est l'inspection régionale qui fournit, sous

forme de crédit, le coffre-fort et les documents de gestion. Il n'existe pas encore une « Caisse Centrale » pour les CREP. Elles doivent faire leurs dépôts à la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA).

En dehors de ces particularités, les CREP sont organisées et fonctionnent comme au Rwanda, mais au lieu des commissaires aux comptes, chaque CREP a un conseil de surveillance, assisté dans sa tâche de contrôle par l'inspection régionale.

Au 31 septembre 1978, il y avait 51 CREP groupant plus de 2 000 adhérents. Le montant des épargnes s'élevait à plus de 54 millions CFA. Ce montant a atteint 100 millions CFA en mars 1979.

Ces résultats atteints seulement en 3 années d'existence des CREP permettent d'espérer un rapide développement de l'épargne et du crédit coopératifs en Côte-d'Ivoire.

CAMEROUN

Ici, les Caisses Populaires sont nées d'initiatives privées confessionnelles, lancées en deux étapes bien distinctes. Dans l'ancien Cameroun Occidental anglophone (aujourd'hui provinces du Sud-Ouest et du Nord-Ouest), la première coopérative d'épargne et de crédit est créée en 1963 par le Père A. Jansen à Njinikom. Une deuxième coopérative est fondée en 1966 à Nso par le Père E. A. Barnicle. Dès 1968 la partie anglophone du pays comptait 34 coopératives d'épargne et de crédit en pleine activité. Ces coopératives regroupaient 4 000 membres dont les parts-sociales s'élevaient à 15 millions de francs CFA. Une Ligue des Coopératives d'Épargne et de Crédit regroupe les Caisses Populaires de la région anglophone. Cette Ligue représentait le Cameroun à la réunion constitutive de l'ACECA en 1968 à Nairobi.

Dans la partie francophone, c'est Mgr Jean Zoa, archevêque de Yaoundé, qui a lancé le mouvement, après un voyage d'étude au



Canada. La première Caisse Populaire de l'archidiocèse est créée le 1er août 1971. Depuis lors, de nombreuses autres sont nées. L'Union des Caisses Populaires de Yaoundé coordonne les activités du mouvement coopératif d'épargne et de crédit dans la région.

En 1977, l'actif de la Ligue s'élevait à plus de 500 millions CFA, celui de l'Union des Caisses Populaires de Yaoundé dépassait 100 millions CFA. Le nombre total des sociétaires camerounais affiliés à l'ACECA était de 38 723 en 1977.

TOGO

Le Togo est le premier pays francophone où les coopératives d'épargne et de crédit ont été créées. La première a été installée par le Pasteur J. Winter en 1968 à Kunyowu. Il existe depuis 1969, un Comité National pour le Développement des Unions Coopératives d'Épargne et de Crédit du Togo (CONAUDEC).

En 1978, le Togo comptait 92 Caisses Populaires regroupant 3 660 membres. Le montant des épargnes était de plus de 33 millions CFA ; les prêts s'élevaient à plus de 18 millions CFA. Le siège du Bureau régional ouest-africain de l'ACECA se trouve à Lomé.

POUR CRÉER UNE CAISSE POPULAIRE

La Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit fait appel à l'argent des individus. Pour cette raison, chaque État a une réglementation. Cette réglementation veut protéger l'argent et défendre l'intérêt des épargnants. Alors, on ne peut pas créer une Caisse Populaire sans respecter la loi. Il faut donc se renseigner auprès de l'organisme d'État ou du Ministère chargé des coopératives.

Une Caisse Populaire ne peut pas vivre seule. Elle a besoin d'aide pour former ses responsables. Il faut garder l'argent en sécurité dans une banque. Il faut des conseils. La Caisse Populaire doit faire partie d'un organisme national ou régional. Avant de créer votre Caisse Populaire, adressez-vous à l'un de ces organismes. Voir nos renseignements en page 23 (Quelques livres utiles). □

HAUTE-VOLTA

Deux organismes internationaux privés sont à l'origine de la création des Caisses Populaires en Haute-Volta : le Centre d'Études Sociales de l'Afrique Occidentale (CESAO) et la Compagnie Internationale pour le Développement Rural (CIDR). Le CESAO a donné naissance à l'Union des Associations Voltaïques d'Épargne et de Crédit (UAVEC), et la CIDR aux Caisses populaires de la Bougouriba.

En 1977, l'UAVEC comptait 16 Caisses populaires, 8 clubs d'épargne, 6 marchés auto-gérés et un cercle d'étude, qui avaient au total un actif de plus de 16 millions CFA.

En décembre 1977, après 5 années d'existence, les Caisses Populaires de la Bougouriba étaient au nombre de 7 et regroupaient 4 054 membres. Le montant des épargnes avait dépassé 52 millions CFA, et les prêts 29 millions CFA.

Le mouvement des Caisses Populaires s'étend difficilement parce qu'il n'existe pas de loi sur les coopératives. Malgré cela, les Caisses Populaires existantes cherchent à créer une organisation nationale unique qui coordonnera et intensifiera leurs activités dans tout le pays. □

QUE VEUT DIRE... ?

CAUTION : *C'est l'engagement d'une personne ou d'un groupe qui promet de rendre l'argent emprunté à une Caisse, à la place de celui qui a demandé un prêt, si celui-ci ne peut le faire.*

CRÉANCIER : *Celui qui prête l'argent à un autre.*

CRÉDIT : *Somme d'argent prêtée à quelqu'un qui veut acheter un objet tout de suite. Ce crédit n'est pas un cadeau. Celui qui demande l'argent doit le rendre plus tard. On dit : demander crédit ou faire un emprunt.*

DÉBITEUR : *Celui qui demande le crédit. L'argent qu'il doit s'appelle une dette.*

EMPRUNTER : *Demander de l'argent à quelqu'un. Celui qui demande doit le rendre plus tard. On dit aussi faire un emprunt.*

ÉPARGNER : *Garder de l'argent en réserve pour s'en servir plus tard. On dit aussi économiser. L'argent gardé s'appelle l'épargne ou économie.*

GARANTIE : *Quand la banque fait un prêt à quelqu'un, elle veut être sûre de retrouver son argent. Elle demande plusieurs choses à celui qui emprunte : ce sont les garanties.*

INTÉRÊT : *Si on a emprunté, c'est l'argent qu'on doit rendre en plus du crédit. Si on a épargné, c'est l'argent qu'on gagne en plus de l'épargne.*

PRETER : *Donner de l'argent à quelqu'un. Cet argent ou prêt n'est pas un cadeau. On doit le rendre plus tard.*

REMBOURSER : *Rendre l'argent emprunté.*

TAUX D'INTÉRÊT : *Si on a emprunté, c'est l'argent qu'on doit rembourser en plus pour un prêt de 100 F. Si on a épargné, c'est l'argent qu'on gagne en plus pour une épargne de 100 F.*

USURIER : *C'est celui qui prête de l'argent en demandant des intérêts très élevés. Il pratique l'usure.* □



HISTOIRE ET TRADITIONS

formes traditionnelles de l'épargne et du crédit monétaires

La notion et la pratique de l'épargne et du crédit mutuel ne sont pas nouvelles en milieu rural chez nous. *Ce qui est nouveau, c'est l'argent, c'est l'épargne et le crédit monétaires.*

L'introduction de l'argent dans l'économie et les échanges, a modifié les relations entre paysans, et par conséquent le crédit. D'autre part, l'argent est plus difficile à épargner que les produits en nature. On parle de *l'argent liquide* : il « coule », en effet.

En dehors des banques et des associations modernes comme les Caisses Populaires, comment l'épargne-t-on ? Comment se fait le crédit en argent ?

L'ARGENT EMPRISONNÉ

La première forme de l'épargne traditionnelle, c'est l'épargne individuelle ou familiale par **thésaurisation**. C'est-à-dire la conservation de l'argent enfermé dans un canari, dans l'oreiller, dans un trou au mur, ou dans le sol. L'argent ne travaille pas. Il est retiré de la circulation. Il dort, en attendant qu'un jour on ait besoin de lui.

Plusieurs raisons expliquent cette situation :

- on ignore encore la nature exacte de l'argent ;
- il n'y a pas de banques ou de caisses d'épargne près des villages ;
- en matière d'argent, le paysan n'a pas confiance aux gens...

Pour l'épargne familiale, c'est le chef de famille qui garde l'argent de tous. Il est seul à savoir combien il y a d'argent et l'endroit où il le garde. Il en dispose seul et donne quelque chose seulement pour les affaires importantes concernant toute la famille (impôts, dots, funérailles...). Pour le reste, il répond toujours : « Il n'y a pas d'argent ». Parfois c'est vrai, quand les termites, les cafards, les souris, ou l'incendie ont tout détruit. Il faut recommencer à zéro...

Pourtant, cette forme d'épargne n'a jamais été très importante. En effet, avec l'argent, certains paysans achetaient des bœufs et des bijoux, retournant ainsi à la tradition de l'épargne en nature. Parfois aussi, les revenus ne sont pas importants et on ne peut pas épargner beaucoup.

LES TONTINES

Pendant ce temps, les besoins d'argent augmentent. Il faut payer en argent les impôts, la dot, l'organisation des funérailles, les griots, les outils...

Devant cette situation, les paysans, et les salariés en ville, ont inventé l'épargne-crédit, appelé **tontine** en français, **ndjonou** au Bénin, **ndjangui** et **ntchwa'** au Cameroun, **ekub** en Ethiopie, **esusu** au Libéria et au Nigéria, **kwegatta** en Ouganda.

La tontine fonctionne d'une manière simple. Des amis, des gens d'un même quartier, d'un même village, d'une même entreprise, se réunissent et fixent un montant de cotisation, par exemple 1 000 francs par personne et par mois. Dans un groupe de dix, 9 membres cotisent chacun 1 000 francs. Les 9 000 francs sont remis au dixième membre. On fait ainsi jusqu'à ce que tous les dix « ramassent » chacun 9 000 francs.

Dans la tontine, au fond, le premier qui reçoit l'argent a obtenu un crédit qu'il doit rembourser pendant 9 mois. Le dernier, lui, a épargné, puisqu'il reçoit en une fois ce qu'il a prêté aux autres pendant 9 mois.

LE LINKÉLEMBA AU ZAIRE

Il y a plusieurs sortes de tontines. Ainsi par exemple, au Zaïre, le **linkélemba** (= ristournes) regroupe des gens qui travaillent ensemble, ou habitent le même quartier. Ils ont un même but, par exemple : s'acheter chacun un vélo. Si le vélo coûte 100 zaïres, les associés cotisent tous les mois 100 zaïres. On achète un vélo et on le donne à un membre. On fait ainsi jusqu'à ce que tous les membres aient chacun son vélo.

Les tontines deviennent rares, surtout dans les villes. En effet, souvent, les premiers servis rencontrent des difficultés (maladie, perte d'emploi...) ou sont malhonnêtes, et les cotisations s'arrêtent.

LA CAISSE ANNUELLE

C'est pourquoi, dans de nombreux endroits, on trouve d'autres formes d'épargne-crédit. Ainsi, il arrive que les habitants d'un grand village ou de deux ou trois petits villages voisins, se regroupent pour épargner ensemble.

Ils choisissent un homme qui sera le secrétaire-trésorier. Aucun taux n'est fixé. Chacun cotise selon ses possibilités, toutes les 3 semaines ou tous les mois. En fin d'année, le groupe se réunit. On ouvre la caisse et on redonne à chacun ce qu'il a cotisé. Cela permet de faire face aux grosses dépenses de fin d'année. Si un épargnant se trouve en difficulté au cours de l'année, il peut emprunter l'argent à la Caisse commune, à la condition de rembourser cet argent avant la fin de l'année, avant le partage.

Cette forme d'épargne a des avantages. La fierté ou la honte obligent chacun à faire un effort pour épargner quelque chose. L'emprunteur ne peut reprendre qu'une partie de son épargne : il n'y a donc pas de véritable crédit, avec ses risques de non-remboursement et de palabres.

Il y a aussi des inconvénients : l'argent ne « travaille » pas ; on n'apprend pas réellement à utiliser l'épargne de manière productive, chacun fait de son argent ce qu'il veut...

LES GROUPES D'ÂGE

Des gens appartenant à un même groupe d'âge forment parfois une association d'épargne. Le groupe choisit ses

responsables. Il fixe un taux de cotisation annuelle. L'argent réuni par le groupe sert les membres en cas de nécessité : mariage, deuil, incendie, maladie... Cette forme d'épargne a un but purement social : la solidarité.

Cette solidarité est aussi pratiquée par les jeunes d'un même village qui se groupent en association de travail. L'association travaille en « contrat » chez les planteurs de la région. L'argent ainsi gagné est mis dans une caisse commune. Cette caisse fournit de l'aide aux membres en cas de mariage, de maladie, de deuil...

PAS D'INTÉRÊT SUR L'ÉPARGNE

Voilà quelques-unes des solutions traditionnelles aux problèmes de l'épargne et du crédit monétaires. Dans ces associations, il n'y a pas d'intérêt versé aux épargnants, pas d'intérêt payé par les emprunteurs.

C'est pourquoi toutes ces formes d'épargne-crédit ne peuvent pas vivre longtemps s'il n'y a pas une grande solidarité communautaire. Or, avec les changements du monde actuel, cette solidarité traditionnelle tend à disparaître. Et il devient nécessaire de trouver de nouvelles réponses aux problèmes de l'épargne et du crédit. Les caisses populaires d'épargne et de crédit constituent l'une de ces réponses. □

le ntchwa' chez les Bamiléké

Le *ntchwa'* est une association d'épargne et de crédit qu'on trouve seulement dans la tradition Bamiléké, au Cameroun. Parmi toutes les formes d'associations traditionnelles d'épargne et de crédit, seul le *ntchwa'* connaît et applique le **taux d'intérêt**. Le *ntchwa'* est aussi la seule association à poursuivre un but proprement économique.

Le *ntchwa'* est une sorte de banque populaire. Son siège se trouve généralement dans la maison du notable qui préside les réunions et garde les fonds. En échange de ses services, on le paie avec des produits vivriers.

Chaque membre du *ntchwa'* verse régulièrement une somme fixée. L'ensemble des fonds est géré par un secrétaire élu qui s'occupe des opérations d'écriture.

Lorsqu'un membre du *ntchwa'* veut réaliser une affaire, il emprunte à la Caisse collective. Le prêt est accordé par l'assemblée des membres. Son montant est

plus ou moins élevé suivant la richesse de l'emprunteur : s'il a une bonne situation matérielle, s'il a déjà une forte épargne dans la caisse du *ntchwa'*, si on lui fait confiance... c'est une garantie : il peut recevoir un prêt important.

Tous les membres assistent à la remise du prêt. Le secrétaire enregistreur tout de suite et le notable qui garde les fonds donne l'argent à l'emprunteur sur place. L'argent emprunté est remboursé avec un intérêt, généralement faible, qui varie selon la durée du prêt.

Il existe une autre forme de *ntchwa'*, généralement formé par des hommes d'affaires. A chaque réunion du *ntchwa'*, la somme cotisée est mise en vente aux enchères. Chaque membre qui veut « manger ce tour » doit proposer le prix qu'il peut payer. C'est en quelque sorte un intérêt sur le crédit qu'il veut obtenir.

Par exemple, si les cotisations ont donné 1 million de francs, et que 3 membres sont candidats pour prendre cette somme, on fixe un

taux de départ : par exemple 50 000 francs. Le premier candidat peut proposer les 50 000 francs. Le deuxième, 60 000 francs. Le troisième, 75 000 francs.

C'est le troisième qui enlèvera le prêt, si aucun des deux premiers ne propose plus. Les 75 000 francs représentent alors l'intérêt du million emprunté. Le taux d'intérêt sera donc de 7,5 %. Dans ce cas, c'est l'emprunteur qui détermine, selon ses capacités, le taux d'intérêt à payer.

Comme nous l'avons écrit plus haut, ces *ntchwa'* favorisent l'activité économique. En effet, un homme qui accepte de payer un intérêt pour un prêt, ne peut pas utiliser cet argent pour des fêtes, des cadeaux, ou pour boire. Il est pratiquement obligé d'investir cet argent dans une activité rentable. dans la production ou le commerce. C'est pour cela que le *ntchwa'* a beaucoup favorisé le progrès et le développement dans les milieux Bamiléké au Cameroun. □



ENTRETIEN AVEC...

...trois membres d'une CREP

MM. Yayi Atte Christophe (47 ans), Assa Edi Gabriel (78 ans) et Brou Nando Gabriel (105 ans) sont membres de la Caisse Rurale d'Épargne et de Prêts de Séguié (Côte-d'Ivoire), qui fonctionne depuis avril 1976.

AGRIPROMO. Vous mettez tout votre argent à la CREP ?

Avant, j'avais mon argent à la banque. Après la création de la CREP au village, j'ai demandé conseil au député, comment faire pour retirer cet argent de la banque et l'apporter à la CREP. Le député m'a répondu qu'il n'est pas bon que je retire tout mon argent d'un coup. Il m'a conseillé de le faire petit à petit. C'est ce que je vais faire.

AGRIPROMO. Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées au niveau de la CREP ?

Le problème c'était d'avoir le secret des comptes individuels. Si quelqu'un vient déposer 50 francs ou 400 000 francs, il faut que ses parents ignorent totalement ce qu'il possède à la CREP. Sur ce point, le président nous a dit de ne rien craindre. Chacun est satisfait maintenant.

...M. Lambert

M. Mosso Lambert, 65 ans est un ancien fonctionnaire retraité. Il vit à Séguié, son village. Un agriculteur modèle. Il a lancé et préside la CREP locale, qui vient de tenir son Assemblée générale annuelle en avril 1979. Elle a 109 membres, environ 10 millions CFA d'épargne, dont 80 % déposés à la Banque Nationale pour le Développement Agricole (BNDA), 1 600 000 francs de crédits en cours de remboursement.

AGRIPROMO. Pourquoi et comment vous avez créé la CREP à Séguié ?

Nous avons commencé notre action collective en faveur du village par une coopérative de commercialisation de nos produits. M. le sous-préfet nous a invités à suivre un séminaire qui se tenait à Bouaké sur l'épargne villageoise, en 1975.

Après le séminaire, j'ai réuni les villageois pour leur parler de la CREP et de ses avantages. Les villageois ont approuvé l'idée. C'est ainsi que j'ai entrepris les démarches auprès de l'ONPR pour qu'il nous aide à créer une CREP dans notre village. Il a fallu attendre un an. Voilà comment est née notre CREP en 1976.

AGRIPROMO. Les remboursements, comment ça se passe chez vous ?

Les prêts accordés en 1976 et 1977 sont rentrés. Donc les gens remboursent normalement. L'Assemblée générale vient de porter le plafond du crédit à 250 000 francs, au lieu de 100 000 francs jusqu'ici. On rembourse en 2 ans. Comme nous sommes des paysans, c'est à

Le bureau de séance d'une assemblée générale de la CREP de Séguié.



Nous avons interrogé plusieurs personnes intéressées, à des titres divers, par les Caisses Populaires d'épargne et de crédit : au Zaïre, au Cameroun et en Côte-d'Ivoire.

la traite, au mois d'avril, qu'on fait les remboursements.

AGRIPROMO. Quelles sont vos relations avec la BNDA ?

Au départ, l'ONPR (Office National de Promotion Rurale, organisme de tutelle des CREP) nous a dit que nous devons verser 50 % de notre épargne à la BNDA.

Mais il y a le bon sens. Si nous gardons beaucoup d'argent dans le coffre de la CREP au village, cet argent ne va pas produire des intérêts. Il ne nous rapporte rien. Nous connaissons les périodes où les paysans n'ont pas besoin d'argent, c'est-à-dire ne font pas de retrait. Par exemple, durant la traite, les paysans vendent leurs produits. Ce n'est pas à ce moment-là qu'ils viendront retirer leur argent ! Pendant ce temps, nous envoyons à la Banque le maximum d'argent, en réservant dans le coffre seulement 100 000 francs par exemple, pour faire face aux cas extraordinaires.

Si on nous donne des directives, nous devons nous aussi apporter notre expérience, pour adapter ces directives à la réalité. Vous savez qu'il n'y a pas de règle sans exception.

Après tout, nous sommes des hommes d'expérience. Même si quelquefois nous ne savons pas lire et écrire, nous réfléchissons et nous sommes capables de voir là où se trouve notre bien.

... *M. Yapi*

Nous sommes toujours à Séguié. M Yapi Séka Barthélémy, 28 ans, est le secrétaire-gérant de la CREP. Il nous explique ses difficultés.

AGRIPROMO. Quelles sont les difficultés de votre travail ?

N'ayant pas eu la possibilité de poursuivre mes études, je suis revenu au village. Depuis 1976 que la CREP existe, je suis cloué au village par mon travail de gérant. Or, j'avais planté du cacao sur 2 hectares. Maintenant la CREP me retient, je n'arrive plus à m'occuper de ma plantation. Je me sacrifie pour le village, mais ce sacrifice n'est pas récompensé.

AGRIPROMO. Vous avez une indemnité de 5 000 francs par mois, et des jours libres pour travailler à la plantation. C'est insuffisant ?

Oui, ce n'est pas bien payé. 5 000 francs n'arrivent pas à mes dépenses mensuelles. Je suis perdant des deux côtés, à la plantation et au village. J'ai maintenant des dettes qui me gênent.

C'est vrai, on avait décidé que la Caisse ouvre le vendredi, le samedi et le dimanche. Mais ce calendrier n'est pas respecté.

Et puis, ma plantation est loin d'ici. Elle est dans une forêt déclassée à 56 km d'ici. En ligne droite, ça fait beaucoup moins. Mais il n'y a pas de route, je suis obligé, comme tous les villageois qui ont des champs par là, de faire un long détour. Les moyens de transport étant absents de cette route, il faut 3 jours pour aller et revenir du champ. Et quand je vais à ma plantation et que quelqu'un a des difficultés, on m'envoie chercher. Si bien que depuis 5 mois, je n'ai plus remis pied dans ma plantation.

Les réunions de CREP, les visiteurs à recevoir, les séminaires de gérants, les opérations à la CREP,

prennent beaucoup de temps. L'indemnité est insuffisante. Les présidents n'étant pas payés, estiment sans doute que 5 000 francs par mois pour un gérant, c'est suffisant.

C'est la seule difficulté de mon travail. Sinon, les rapports avec les sociétaires sont très bons.

... *M. Ekani*

M. Basile Ekani Mvogo est le responsable du service de gestion à l'Union des Caisses populaires de Yaoundé au Cameroun (voir nos Informations).

AGRIPROMO. Comment ont commencé les Caisses populaires qui forment votre Union ?

Au cours d'un de ses voyages au Canada, Mgr Jean Zoa, Archevêque de Yaoundé, avait été frappé par la puissance économique que constituent les Caisses populaires Desjardins, et la participation de ces Caisses à l'économie du Canada. Il y a 75 ans, les paysans canadiens étaient dominés par les bourgeois capitalistes. C'est la même situation qui prévaut actuellement dans notre pays, surtout dans la région du Centre-Sud. Nous avons pensé que le même remède pouvait guérir le même mal chez nous. Nous nous sommes donc inspirés de l'expérience canadienne.

Avant, les chrétiens d'ici allaient déposer leurs petites économies chez les curés, pour avoir la sécurité. Donc les gens avaient un besoin réel d'épargner, mais il leur manquait un outil, une structure. L'idée de Mgr Zoa a rencontré un besoin qui doit être satisfait maintenant.

C'est ainsi que la première Caisse populaire de la région a commencé le 1er août 1971. Il a fallu deux années de sensibilisation de la population, car les gens étaient traumatisés par les échecs des premières coopératives à la Mission Catholique de Mva'a, à 45 km de Yaoundé.

AGRIPROMO. Comment ces Caisses sont organisées ? Ont-elles des activités en plus de la collecte des épargnes ?

La Caisse populaire englobe généralement le territoire d'une paroisse,

communauté chrétienne où on se connaît, avec les mêmes besoins, les mêmes problèmes...

Toutes les opérations se font à la Mission, qui est le lieu de rencontre. Quand la Caisse populaire devient important, on crée des caisses locales, généralement un village ou un groupe de villages. C'est donc une réalité à taille humaine, un service plus proche des gens.

Dans ses nombreuses activités, la Caisse populaire s'occupe de la formation de ses membres. Plusieurs sessions de formation ont été organisées pour les responsables par le service d'éducation. Pour les agents, les caissiers et les administrateurs de l'Union des Caisses, une série de sessions de formation a été réalisée avec le concours de l'I.P.D. de Douala (Institut panafricain pour le Développement).

Le service des économats a créé plusieurs magasins d'approvisionnement en denrées de première nécessité et en matériaux de construction dans les régions éloignées des centres.

Pour l'avenir, les Caisses visent l'augmentation du nombre des membres et de l'épargne. Pour réaliser ces objectifs, les responsables pensent à mettre en place une politique souple de prêts et un programme intensif de formation et d'investissement, à décentraliser certaines Caisses, et à obtenir la reconnaissance officielle des Caisses populaires.

Les Caisses populaires étant situées dans les villages, ces objectifs tendent tous vers le développement de ces villages et de leurs habitants. Car l'argent sortant du milieu doit servir pour la promotion de ce milieu.

... *Tshomba*

Le Citoyen Tshomba Mudimbi, que nous avons rencontré à Kinshasa, est le président de la Coopérative d'Épargne et de Crédit de la paroisse St. Eloi, créée dans la capitale zaïroise depuis 1977 et comptant actuellement plus de 400 membres. Fonctionnaire au Dépar-





ENTRETIEN AVEC...

tement de l'Agriculture, il a reçu une formation en questions coopératives.

La Caisse populaire qu'il anime est située en ville, mais elle regroupe des personnes à faibles revenus, désireux de s'entraider face à l'usure et à la crise générale.

AGRIPROMO. Est-ce que votre Caisse marche bien ?

On essaie. Il y a des difficultés que nous essayons d'éviter. Il y a par exemple une coopérative de crédit que des gens ont lancée. Ils n'avaient pas été suffisamment conscientisés. Ils ont formé la coopérative à la hâte. Ils ont commencé à demander des prêts. Après, personne n'a remboursé. C'était la mort de la coopérative. Nous essayons d'éduquer nos adhérents sur la nécessité de rembourser les dettes. De plus, chez nous, chacun a un « parrain ». Si quelqu'un n'est pas en mesure de rembourser, on demande au parrain de contribuer pour le remboursement. Cette contribution atteint 20 % du montant.

Nous pensons aussi que lorsque les gens n'ont pas beaucoup de revenus, ils ne peuvent pas épargner. Ce n'est pas la peine de créer une Caisse populaire. Il faut commencer par une coopérative de consommation. Surtout ici au Zaïre, avec la crise actuelle. Si les gens peuvent avoir du savon, du sucre, du sel à meilleur marché, je crois qu'ils seront plus motivés.



M. Tsomba, responsable de la Caisse populaire St. Éloi.

C'est pourquoi, dans le cadre de notre Caisse populaire, nous avons créé un service appelé service de commercialisation. Les membres y achètent au prix de l'usine, du pain par exemple, le riz qui est une nourriture de base ici, du savon et d'autres denrées pour la consommation familiale.

AGRIPROMO. Vous vous êtes aussi occupé de la promotion des Caisses populaires en milieu rural. Est-ce que les paysans adhèrent beaucoup ?

Quelques-uns. Il y en a qui refusent à cause des expériences malheureuses qu'ils ont connues. Ils vous disent : « Ici, nous avons essayé de monter quelque chose. Des gens sont venus avec de belles paroles. Nous avons cotisé de l'argent et finalement nous n'avons rien revu... »

Ces paysans ne peuvent plus accepter l'idée d'une coopérative. De fait, il y a des gens qui prétendent créer des coopératives et, en réalité, ne créent que leurs propres affaires. Les paysans ne sont pas idiots, ils voient quand ils sont aidés ou exploités. S'ils ont le sentiment d'être exploités, ils ne marchent plus, ils se méfieront à l'avenir.

Ce qui dérange beaucoup le paysan, c'est le fait de déposer son argent et, au moment où il va faire un retrait, on lui répond : « Plus de retrait » ou « Pas d'argent dans la Caisse »...

...M. Dieng

M. Boubakar Dieng est responsable de l'organisation des CREP au niveau de l'Office national ivoirien de promotion rurale (ONPR). Il est aussi vice-président de l'ACECA. C'est avec lui que nous avons tiré en quelque sorte les conclusions de cette série d'entretiens sur les Caisses populaires.

AGRIPROMO. Comment-voyez-vous l'avenir des Caisses rurales d'épargne et de prêts ?

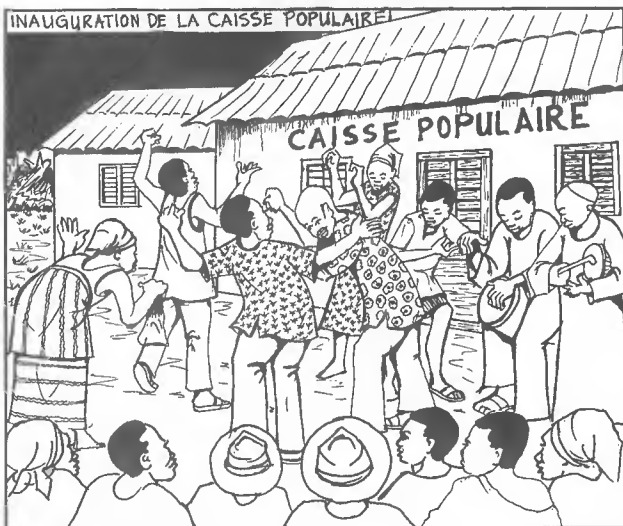
Je suis personnellement optimiste, à condition que les intellectuels ne se mêlent pas dans la gestion de ces Caisses. Nos statuts précisent que pour être responsable de la Caisse, et même pour obtenir des prêts, il faut absolument résider dans le village. Je pense que si le mouvement coopératif a marché jusqu'alors, c'est parce que les décisions sont prises par les villageois et par les villageois seuls.

Je crains que, si un jour les intellectuels des villes allant passer leurs congés au village, prenaient la direction de ce mouvement, je crains que les difficultés ne surgissent à ce moment-là. Mais si l'on réussit à maintenir dehors les intellectuels, et à confier la responsabilité profonde et véritable aux paysans eux-mêmes, je crois qu'il n'y aura absolument aucun problème.

AGRIPROMO. Pourquoi cette méfiance vis-à-vis des intellectuels ?

Il y a d'abord l'expérience des GVC (Groupements à vocation coopérative). Nous avons tristement vu que certains GVC étaient dirigés notamment par des intellectuels. Les conseils d'administration de ces GVC-là se tenaient au Centre culturel de Treichville à Abidjan, alors que le GVC se trouve dans le village. Même quand les Assemblées générales se tiennent dans le village, ce sont les intellectuels qui prennent la parole et qui parlent en français tout le temps. Après, les paysans applaudissent et l'Assemblée est close. Parfois même, les villageois ignorent les décisions qui viennent d'être prises. C'est donc cette expérience des GVC qui nous a amenés à prendre cette décision.

Ça peut être une disposition transitoire, jusqu'à ce que les Caisses se consolident, jusqu'à ce que la fédération nationale des CREP voie le jour. A ce moment-là, si les paysans veulent que des intellectuels fassent partie des Caisses, ils pourront le faire. Mais pour l'instant, je pense qu'il est bon de faire la part des choses, et que les Caisses soient dirigées par les paysans eux-mêmes. □





Depuis quelques années, une nouvelle forme d'entreprise communautaire se développe rapidement en Afrique. Il s'agit des Coopératives d'Épargne et de Crédit, appelées également Caisses ou Banques Populaires, Caisses Rurales d'Épargne et de Prêts...

Comment est né ce mouvement ? A quels besoins il répond ? Comment faire pour qu'il rende vraiment service aux paysans ? Et pour qu'il ne leur échappe pas comme tant d'autres activités organisées en milieu rural ?

la caisse populaire un nouvel outil aux mains des paysans

La Caisse populaire, une banque des villageois, par les villageois, et pour les villageois...



A – MAITRISER L'ARGENT, C'EST LA CLÉ DU DÉVELOPPEMENT

Depuis longtemps, les paysans connaissent et pratiquent l'épargne, pour s'assurer contre les difficultés imprévisibles, pour l'avenir des jeunes et le prestige de la famille. Le grenier, les techniques pour conserver le poisson, la viande et les denrées périssables, montrent que les paysans savent faire des réserves alimentaires pour l'avenir. Il y a aussi l'épargne sous forme d'achat de bétail, de bijoux, d'or...

Ce système a fonctionné plus ou moins bien jusqu'à l'arrivée de l'argent dans la vie des paysans.

1. La crise de l'épargne traditionnelle.

L'arrivée de l'argent dans le monde rural bouleverse la vie et les habitudes anciennes. L'argent devient l'unique moyen d'échange. Tout travail de l'homme aboutit à l'argent.

Mais les paysans ont continué à se comporter comme avant. Ils considèrent et traitent l'argent comme si c'était du mil, du riz ou du manioc. Ils le gardent de la même façon, ou presque. On l'enferme dans des canaris, on l'enterre...

Alors, quelquefois l'argent ainsi gardé se gâte, comme le vieux mil de dix ans. On entend souvent des paysans se lamenter quand des termites, des cafards ont mangé leur argent, de la même manière que si des rats avaient mangé tout le contenu de leur grenier. Il y a aussi les risques de vol, d'incendie, de dépenses inutiles...

De plus, les gardiens de bétail et les bijoutiers ne sont plus aussi honnêtes qu'autrefois. Ils trouvent mille moyens pour voler les animaux ou les bijoux des paysans. Confier l'argent au « vieux » ? Mais on le vole chez lui, ou il le « mange », ou il le prête à un parent qui ne rembourse pas. Ou bien le « vieux » meurt et personne ne sait où il l'avait caché !...

Le crédit entre parents et amis était efficace quand les liens de la communauté étaient encore solides. Maintenant chacun a de nombreux besoins personnels et ne peut pas facilement prêter de l'argent à un autre. La tontine, c'est bien. Mais, en cas de difficulté, que faire quand ton « tour » est déjà passé ? Enfin, il y a les gens qui ne remboursent pas, et cela cause des palabres et empêche de continuer.

3. L'épargne et le crédit sont nécessaires.

Si le paysan ne sait pas épargner, s'il ne peut obtenir le crédit, comment peut-il améliorer son travail et sa vie ?

De toutes façons, s'il est seul, il ne peut pas réunir rapidement l'argent nécessaire pour produire plus et gagner plus. Le sol s'abîme, les pluies sont irrégulières, les moyens et les techniques traditionnels sont insuffisants, les engrais et les outils coûtent cher. Le paysan doit faire chaque année plus d'efforts. En 1958, avec 100 kg de coton, on pouvait acheter une charrue. Aujourd'hui, dans beaucoup de pays, il en faut 300 à 400 kg. Comment les produire si on n'a pas les moyens nouveaux ? Comment avoir ces nouveaux moyens si on n'a pas une forte somme d'argent ? Comment avoir une forte somme d'argent sans obtenir un crédit honnête et souple ? Comment obtenir ce crédit sans épargne ?

Devant ces problèmes, beaucoup ne savent plus quoi faire. Certains pensent qu'il faut dépenser l'argent le plus vite possible. Ainsi, au moins, on ne le perd pas ! Ils croient résoudre le problème de l'argent de cette façon, alors que, au contraire, ils ne font que l'aggraver. Car un jour, ils ont besoin d'argent : pour acheter la nourriture pendant la soudure, pour les frais scolaires, pour les médicaments, pour acheter des outils... Alors, il faut emprunter.

2. Le paysan et le crédit.

Il y a seulement deux sources de crédit en milieu rural : le commerçant-usurier et la famille élargie. Le paysan n'obtient pas de crédit de la banque parce qu'il n'offre pas assez de garanties. Parfois, des banques de développement agricole accordent des crédits, mais les conditions sont si difficiles à remplir que très peu de paysans seulement peuvent en obtenir.

Par exemple, en 1976-1977, les banques de six Etats de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Niger, Sénégal et Togo) ont réservé à l'agriculture seulement 8,6 % des crédits accordés à la production économique. Soit 419 milliards CFA sur un total de 4.881 milliards.

D'ailleurs, la part la plus importante de cet argent va aux grandes entreprises agricoles et à quelques gros planteurs. Les petits paysans, qui sont les plus nombreux, n'en reçoivent presque rien.

Cette situation permet aux commerçants — usuriers de s'enrichir sur le dos des paysans. Ceux-ci sont souvent obligés de s'adresser à eux pour avoir rapidement l'argent nécessaire en période de soudure, pour la scolarité, les outils... Les conditions sont dures : le taux d'intérêt va de 50 à 100 %, ou alors l'agriculteur doit céder, avant même la récolte, une grande partie de ses produits. →



B – UNE NOUVELLE FORME D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT : LES CAISSES POPULAIRES

Aujourd'hui, dans beaucoup de pays, les paysans peuvent s'organiser pour trouver chez eux-mêmes les crédits nécessaires. A partir de leur propre épargne, ils peuvent payer eux-mêmes la plupart de leurs besoins essentiels. Pour cela, ils se regroupent dans des « coopératives d'argent » appelées **Caisses populaires** ou **Caisses rurales** ou **Coopératives d'Épargne et de Crédit**.

1. La Caisse Populaire : la vraie banque des paysans.

La Caisse Populaire, c'est la vraie banque des paysans. Les membres vivent dans une même paroisse, dans un même quartier, ou ils travaillent dans un même endroit. Ils se connaissent donc bien, et peuvent plus facilement se faire confiance.

Ces hommes et ces femmes mettent dans une même Caisse leurs économies en argent, leur **épargne**. Cette épargne est prêtée à ceux des membres qui en ont besoin. C'est le **crédit**. Mais ceux qui ont reçu des prêts les remboursent avec un **intérêt**.

Les intérêts versés par les emprunteurs servent en grande partie à payer un intérêt aux épargnants. Ainsi, leur argent « fait des petits ». L'autre partie des intérêts versés par les emprunteurs sert aux frais de gestion de la Caisse.

La Caisse populaire fonctionne donc un peu comme une banque. Comme la banque, la Caisse, avec les prêts, fait « travailler » l'argent de ses épargnants. Elle partage avec eux le bénéfice retiré de ce travail. Pourtant, la Caisse populaire d'épargne et de crédit est différente de la banque sur plusieurs points (voir les Variétés, page 20).

*Mlle NYIRANGILIMANA,
gérante de la banque populaire de Masaka (Rwanda)*



2. Comment organiser une Caisse Populaire ?

De plus en plus, l'État et quelques organismes privés aident les paysans à créer leurs Caisses d'épargne et de crédit. Car les Caisses populaires sont des coopératives comme les autres et doivent respecter certains règlements.

Pour qu'une Caisse populaire marche bien, il faut une bonne organisation. Elle est simple : généralement il y a une **assemblée générale**, un **conseil d'administration** (ou comité de gestion), un **gérant**, un **comité de crédit** et un **comité de surveillance**.

a) L'**Assemblée générale** est la réunion de tous les membres de la Caisse populaire. Chacun des membres a une seule voix. L'**Assemblée générale** prend les grandes décisions concernant la vie de la Caisse : les statuts, les conditions de prêts, la distribution des bénéfices, les relations de la Caisse avec l'organisme national de coordination...

L'**Assemblée générale** choisit les membres du conseil d'administration et des autres comités. Elle se réunit au moins une fois par an.

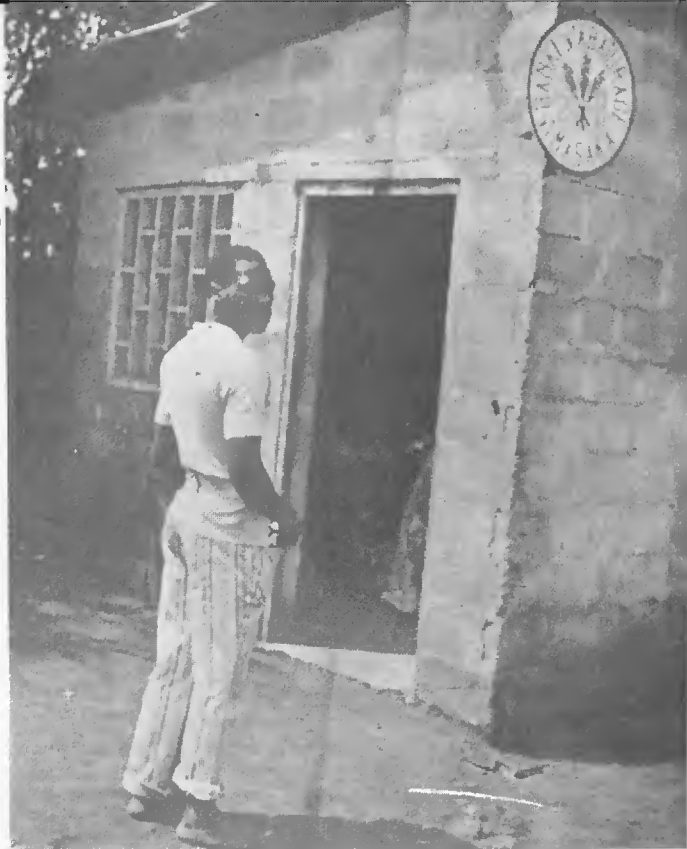
b) Le **conseil d'administration** comprend entre 5 et 9 membres. Il est chargé de gérer la Caisse au nom de tous. Il admet ou refuse les demandes d'adhésion à la Caisse. Il nomme le gérant et surveille son travail. Le conseil d'administration rend compte, devant l'**Assemblée générale**, de la marche de la Caisse. Il donne des idées pour utiliser l'épargne et les bénéfices de la Caisse. Le conseil d'administration fixe les taux d'intérêt pour l'épargne et pour le crédit.

c) Le **comité de crédit** étudie les demandes de prêts. Il cherche à savoir si le motif de la demande est valable. Car on ne doit pas emprunter de l'argent à la Caisse pour faire des choses inutiles ou nuisibles.

Le rôle éducatif du comité de crédit est très important. Dans certaines Caisses populaires, c'est le conseil d'administration lui-même qui remplit les fonctions du comité de crédit.

d) Le **gérant** est parfois un simple employé de la Caisse populaire. Il travaille sous les ordres du président du conseil d'administration. C'est le gérant qui sert les membres de la Caisse. Il est l'intermédiaire entre les responsables et les adhérents (voir nos **Fiches Techniques**, page 16).

e) Le **comité de surveillance** a pour rôle de contrôler la gestion de la Caisse. Il vérifie tous les comptes, l'argent qui se trouve dans le coffre, et les placements de l'épargne coopérative dans les banques.



Une banque toujours accueillante.

C – POUR LA SOLIDARITÉ ET LA RESPONSABILITÉ

L'organisation de la Caisse populaire est à la fois comme la fondation et la charpente d'une maison. Une maison sans une fondation et sans une charpente solides ne peut pas tenir longtemps. De même, une Caisse populaire sans organisation solide ne peut pas bien marcher.

1. Les principes d'une Caisse Populaire.

Pour que la Caisse populaire réussisse vraiment, il ne suffit pas d'avoir un président, un gérant, des comités et de l'argent. Il faut respecter certaines conditions.

a) Dans une Caisse populaire, tous les membres sont égaux. On ne doit pas tenir compte de la situation sociale ou de la richesse des individus. Le chef, le griot, le forgeron, le cultivateur, l'instituteur, celui qui a 5 000 francs d'épargne et celui qui a 200 000 francs... tous participent au même degré aux décisions concernant la Caisse. Sans cela, les paysans ne réussiront jamais à contrôler eux-mêmes leurs affaires.

b) Il faut désigner aux différentes fonctions de responsabilité de la Caisse des hommes sages et honnêtes. Des responsables malhonnêtes détournent l'argent et tuent la Caisse populaire.

c) Il faut que tous les membres soient formés pour pouvoir comprendre le fonctionnement de la Caisse, participer activement à la vie de la Caisse et contrôler efficacement le travail des personnes chargées de la gestion. Il faut être formé pour comprendre que le crédit vient de l'épargne : si les membres ne déposent pas d'argent dans la Caisse, elle n'aura rien à leur prêter.

d) Aucune Caisse populaire ne peut marcher s'il n'y a pas l'entente au village et dans les familles : les habitants doivent avoir un but commun, l'homme et la femme doivent accepter ensemble de mettre de l'argent de côté pour préparer l'avenir.

2. Une école de formation.

Si une Caisse populaire se contente de réunir l'argent et de le prêter à ses membres, elle ne remplit pas entièrement son rôle. Elle n'est alors qu'une banque comme les autres. En effet, une banque n'apprend pas à son client comment épargner ou gérer son argent. Si le client offre des garanties de remboursement, la banque lui accorde le crédit, sans chercher à le conseiller sur l'utilisation de cet argent.

La Caisse populaire, au contraire, est une école de formation pour ses membres. Elle leur enseigne la manière de maîtriser l'argent. Elle doit, pour ainsi dire, protéger l'argent contre son propriétaire lui-même.

Par exemple, le membre qui fait trop souvent des retraits pour boire, pour faire des cadeaux, pour des cérémonies coûteuses... empêche son argent de grandir et devient vite pauvre. Il empêche à la Caisse de faire des bénéfices et de prêter l'argent aux membres qui ont des problèmes sérieux. Mettre de l'argent dans la Caisse ne sert à rien, si c'est pour en disposer comme si on l'avait chez soi.

La Caisse populaire doit amener ses membres à emprunter surtout pour l'équipement et la production. Une maison moderne améliore les conditions de vie et protège mieux la santé. C'est une chose utile. L'achat de matériel agricole pour augmenter la production permet d'accroître les revenus. Quand on a plus d'argent, on peut épargner davantage et permettre ainsi aux autres d'avoir des crédits. Ainsi la coopération d'argent peut devenir le ciment d'une communauté rurale plus unie et plus forte.

*
* *

La Caisse populaire d'épargne et de crédit répond aux besoins d'argent des paysans. Avec elle, ils ont leur propre banque. Elle garde leur argent en sécurité tout en leur accordant des intérêts. L'argent ne dort plus, il travaille et il augmente.

Le crédit devient plus facile, moins cher. La Caisse populaire prend à ceux qui en ont et prêtent à ceux qui en veulent. C'est une école de solidarité.

Le succès de la Caisse populaire dépend de la formation de tous les membres et surtout de celle de ses dirigeants. Elle dépend aussi de son organisation et de la participation active et responsable de tous ses membres.

**Lazare BASSOLÉ
et Célestin LINGO**

quel moyen sûr pour disposer de l'argent en toute saison ?

Ici, on veut faire réfléchir les paysans sur les meilleurs moyens de garder leur argent et d'obtenir des prêts dans de bonnes conditions. Nous présentons la Caisse populaire d'épargne et de crédit comme un moyen parmi d'autres. Il ne s'agit donc pas d'imposer un choix aux paysans. C'est à eux de choisir le meilleur moyen pour eux.

Nous parlons d'épargne et de crédit. Mais l'animateur insistera sur l'épargne qui est la condition nécessaire

du crédit : sans épargne, il n'y a pas d'argent à prêter, et celui qui a emprunté doit épargner pour pouvoir rembourser.

Ces fiches d'animation peuvent être utilisées avec des paysans déjà sensibilisés au problème de l'argent. Des paysans conscients qu'il faut économiser une partie de leurs revenus et trouver des prêts à des conditions favorables.

A – POURQUOI ÉPARGNER ? POURQUOI DEMANDER CRÉDIT ?

1. Pourquoi est-ce qu'il est utile d'épargner ?

Avec l'épargne :

- on peut faire une réserve qui sert en cas d'imprévu ;
- on peut avoir de l'argent toute l'année au lieu de tout dépenser au moment où l'on reçoit l'argent de sa récolte ,
- on peut mettre en réserve l'argent nécessaire pour de grosses dépenses comme la maison, le matériel agricole...

Au cours de la sensibilisation, les paysans ont déjà réfléchi à cela. Avec quelques questions, l'animateur les aide à se rappeler à quoi servent l'épargne et le crédit.

2. Dans quelles conditions est-ce qu'il est utile d'emprunter ?

- On ne peut pas toujours attendre d'avoir la réserve d'argent suffisante pour certaines dépenses nécessaires. Il y a des imprévus. Mais le problème est de trouver de bonnes conditions de prêt : intérêt peu élevé...
- On a avantage à emprunter pour des choses qui vont augmenter la production. On pourra rembourser plus facilement. Mais il faut bien faire ses calculs.

Quand ce rappel est fait, on peut passer à l'étude des moyens. L'animateur fait chercher d'abord les moyens traditionnels d'épargne et de crédit, puis les moyens modernes. Les paysans reprennent ensuite l'étude de ces moyens en cherchant les avantages et les inconvénients de chacun pour éclairer leur choix. L'animateur laisse les paysans chercher. Il intervient seulement pour rappeler tel avantage ou tel inconvénient que les villageois n'ont pas vu.

B – MANIÈRES TRADITIONNELLES D'ÉPARGNER ET D'OBTENIR UN PRÊT

1. Stocker des produits agricoles.



AVANTAGES

- Sécurité : on a de la nourriture en réserve en cas de mauvaise récolte (famine), ou pour la période de soudure. Ces réserves peuvent durer plusieurs années pour les céréales.
- Prestige : avoir des réserves de nourriture montre qu'on est bon agriculteur et capable d'assurer la sécurité de la famille.

INCONVÉNIENTS

- Il est difficile de trouver un moyen de stockage efficace : attaque des insectes, des rongeurs ou de l'humidité.
- Danger de vol et d'incendie.
- Les réserves ne procurent pas toujours de l'argent tout de suite. Et parfois les prix baissent au moment où on veut vendre ses réserves.

2. Acheter des bœufs et les garder dans un troupeau.



AVANTAGES

- On est moins tenté de dépenser l'argent parce qu'on ne vend pas un bœuf facilement.
- Prestige : quand on a plusieurs bœufs, on est considéré.
- On peut les utiliser pour les cérémonies, les fêtes, la dot...
- Le troupeau peut rapporter : il grandit grâce aux veaux.

INCONVÉNIENTS

- Pertes dues au vol ou aux maladies.
- Difficulté pour garder les bœufs :
 - * Si on garde soi-même son troupeau, il peut y avoir des conflits à cause de la divagation des animaux.
 - * Si on confie les bœufs à un éleveur en brousse, on ne peut pas bien le contrôler. Le gardien peut dire qu'un animal est perdu, et c'est faux. Ou bien il ne déclare pas les petits qui sont nés.

3. Garder de l'argent chez soi ou chez un autre.



AVANTAGES

- L'argent est tout près en cas de besoin.
- On a confiance.

INCONVÉNIENTS

- L'argent ne rapporte pas d'intérêt ; il risque même de perdre sa valeur d'année en année parce que les prix montent.
- Quand on a attendu trop longtemps, les vieux billets sont refusés par les commerçants et par les banques.
- Risque de vol ou d'incendie.
- Risque des termites et des moisissures.
- Quelquefois, à la mort du propriétaire, personne ne retrouve la cachette de l'argent : c'est perdu pour tout le monde.

4. Demander le crédit chez un commerçant



AVANTAGES

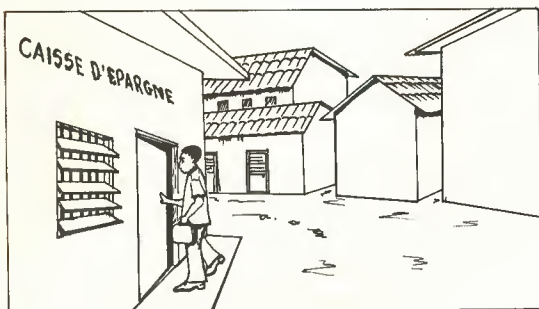
- On connaît la personne à qui on emprunte. Il n'est pas loin.
- Le prêt est facile à obtenir, le commerçant est toujours disposé à accorder un prêt, il a la bouche « mielleuse ».
- Il n'y a pas de papiers compliqués à faire, et le commerçant ne demande pas ce qu'on fera avec l'argent.

INCONVÉNIENTS

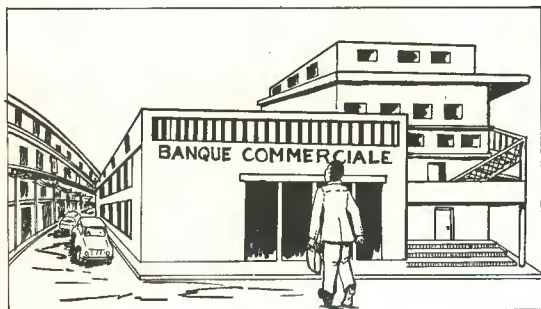
- Le taux d'intérêt est souvent très fort, jusqu'à 100 % et même plus.
- Comment le taux d'intérêt est très élevé, au moment de la récolte, le paysan utilise une grande partie de l'argent gagné pour rembourser le commerçant. Ensuite, il n'a plus beaucoup d'argent pour ses besoins. Il est obligé d'emprunter encore. Alors, il a tout le temps des dettes.
- Le commerçant demande souvent une garantie importante, ou bien il achète la récolte sur pied, et cela lui rapporte beaucoup plus que ce qu'il a prêté.

C – MANIÈRES MODERNES D'ÉPARGNER ET D'OBTENIR UN PRÊT

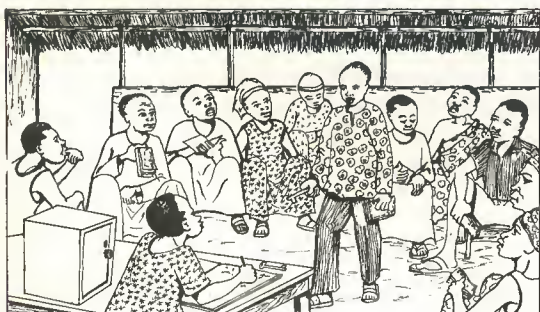
1. La Caisse d'épargne.



2. Les Banques.



3. La Caisse Populaire d'épargne et de crédit.



AVANTAGES

- L'argent est en sécurité dans un coffre-fort.
- L'argent déposé rapporte un peu : on gagne un intérêt.
- On peut, en général, retirer son argent quand on veut.

INCONVÉNIENTS

- Les Caisses d'épargne sont dans les villes ; il faut souvent un voyage pour aller déposer ou retirer son argent.
- Il faut être lettré pour bien comprendre les papiers, ouvrir un compte ou retirer de l'argent.
- Les Caisses d'épargne n'accordent pas de prêts.

AVANTAGES

- Les mêmes avantages que la Caisse d'épargne.
- Certaines banques accordent des prêts aux paysans.

INCONVÉNIENTS

- Les mêmes inconvénients que la Caisse d'épargne.
- Pour ouvrir un compte dans certaines banques, il faut commencer par déposer une grosse somme.
- Les banques qui accordent des prêts demandent beaucoup de renseignements. Elles demandent à quoi servira l'argent. Elles demandent des garanties ou des cautions que les paysans trouvent difficilement.

AVANTAGES

- La Caisse populaire est au village ou à la Commune.
- La Caisse populaire est gérée par les paysans eux-mêmes, avec des gens choisis parmi eux et par eux. Tout le monde se connaît. Chacun a une voix, quel que soit le montant des dépôts à la Caisse.
- L'argent est en sécurité dans un coffre. Le gérant est contrôlé. Il faut plusieurs clés pour ouvrir le coffre.
- L'argent déposé rapporte un peu (intérêt).
- La Caisse ne cherche pas à faire des bénéfices. Son but est l'entraide des membres.
- La Caisse populaire fait des prêts. Il n'y a pas de papiers compliqués à remplir. Le taux d'intérêt n'est pas élevé.
- La Caisse populaire aide ses membres à se former.

INCONVÉNIENTS

- On peut déposer de l'argent ou obtenir un prêt seulement si on est membre de la Caisse. Il y a des cotisations à payer.
- On peut obtenir un prêt seulement s'il y a assez d'argent en dépôt à la Caisse. On ne peut pas obtenir de très gros prêts.
- S'il n'y a pas entente et confiance entre les membres, la Caisse populaire ne marchera pas bien.



EXPERIENCE

on emprunte à la caisse pour faire quoi?

l'expérience de Basankuzu au Zaïre

A la Caisse populaire, on vient déposer son argent. On y vient aussi pour emprunter, suivant ses besoins. Mais, au fait, quels besoins ? Pour en avoir une idée, nous sommes allés nous renseigner auprès du conseil d'administration de la Coopérative d'épargne et de crédit de Basankusu (Zaïre). En mars 1977, cette Caisse comprenait 11 hommes et 2 femmes. Nous voulons savoir exactement pour quelles raisons les membres de cette coopérative viennent emprunter de l'argent.

Le Conseil d'Administration nous a autorisés à regarder la liste des emprunts faits à la Caisse : la date, la somme empruntée, et le motif déclaré. Mais il nous a caché les noms, car il doit respecter le secret. Et voici ce que nous avons constaté :

Du 11 novembre 1975 au 15 février 1977, 105 prêts ont été accordés pour un montant total de 13 684 zaïres (à l'époque, 1 zaïre valait 285 F CFA).

Ces prêts ont été d'importance très différente : de 3 zaïres à 1 500 zaïres. Cela nous a étonnés et nous avons posé la question : « On peut emprunter ce qu'on veut ? »

— « Pas tout à fait, nous ont dit les membres du conseil. Nous faisons attention à ne pas prêter à quelqu'un plus du double de ce qu'il a déposé à la Caisse. Si quelqu'un a un dépôt de 100 zaïres et s'il vient demander un prêt de 300 zaïres, nous allons lui accorder seulement 200 zaïres. Et puis, nous lui demandons combien il gagne par mois, pour que le remboursement ne soit pas difficile. Il ne doit pas devenir « prisonnier » de son emprunt. A part ça, si quelqu'un veut emprunter seulement 3 ou 5 zaïres, nous n'allons pas lui dire que c'est trop petit. La Caisse est là pour rendre service à tous. »

Nous avons encore constaté que la moitié des prêts ne dépassait pas 70 zaïres : 3, 10, 40, 60 zaïres par exemple. En moyenne : 30 zaïres environ. L'autre moitié des prêts allait de 80 à 1 500 zaïres. En moyenne : 230 zaïres. Tout le monde peut donc obtenir du crédit : les petits emprunteurs, et les gros emprunteurs aussi.

Ensuite, nous avons regardé les motifs des demandes de prêts. Voici les principaux motifs, avec le nombre de prêts pour chacun :

- pour l'habitat : achat d'une maison, achat de terrains, de tôles, de ciment, de planches, achèvement de construction, etc... 34 prêts.
- pour la santé : accouchements, achat de médicaments, hospitalisation, frais médicaux divers. 14
- pour l'école : achat de fournitures scolaires, frais d'internat, minerval (écolage), etc. 10
- pour des voyages : déplacements de membres de la famille. 10
- pour l'équipement : achat de fusils, cartouches, machines à coudre, outils (bêches, houes...). 10
- pour des dépenses sociales : dot, funérailles, amendes, remboursement de dettes. 9
- pour des achats courants : savon, pétrole, riz, etc. 7
- pour le transport personnel : achat ou réparation de mobylettes ou vélos. 5
- pour le petit commerce : achat de marchandises à revendre. 4
- pour l'habillement : achat de vêtements. 2

Total 105 prêts

Nous voyons que les prêts sont surtout demandés pour les besoins de la vie quotidienne. En tête, comme partout, viennent les deux principaux besoins : l'amélioration de l'habitat et la santé. Ensuite toutes sortes de besoins apparaissent dans les motifs des emprunteurs. La Caisse a pour tâche de les satisfaire tous. On nous signale cependant que, de novembre 1975 à février 1977, la Caisse a refusé un prêt de 16 zaïres « pour payer un ticket et acheter de la nourriture pour soi-même ». Elle a accordé 170 zaïres à un membre qui demandait 250 zaïres, et 100 zaïres à un autre qui demandait 150 zaïres.

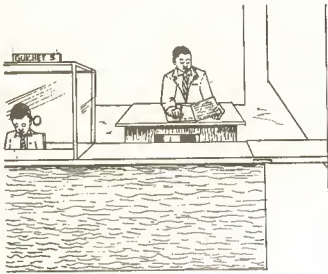
De toutes façons, on rembourse normalement. Un seul prêt n'a pas été remboursé, pour un motif indépendant de la volonté de l'emprunteur : c'est un instituteur qui avait été affecté à Lisala, au-delà du fleuve Zaïre.

Bureau INADES-FORMATION/ZAIRE



VARIETES

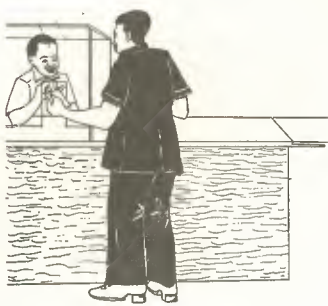
quelles différences entre la banque et la caisse



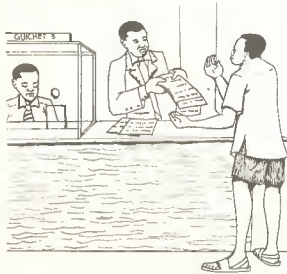
1. Les patrons de la Banque peuvent être : l'État, un homme seul, ou des hommes d'affaires. Les patrons de la Caisse populaire sont les villageois eux-mêmes, membres de la Caisse.



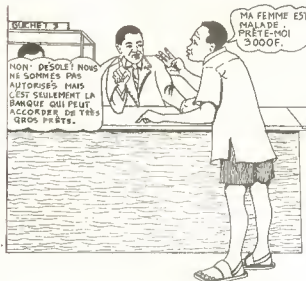
2. La Banque a ses bureaux en ville, loin du village. La Caisse populaire a son bureau au village même, où elle garde l'argent. Pas de voyage pour le villageois quand il veut déposer ou retirer de l'argent.



3. Pour ouvrir un compte à la Banque, il faut beaucoup d'argent. Pour épargner à la Caisse populaire, il ne faut pas beaucoup d'argent : un droit d'adhésion et ce que l'on veut, c'est tout.



4. Pour avoir un prêt à la banque, il faut trop de papiers, de paroles, de va-et-vient, de fatigue. Le prêt est cher à la Banque et il faut trop de garanties. Pour avoir un prêt à la Caisse, c'est simple. Les choses sont vite arrangées parce que tout le monde se connaît et la Caisse est au village.



5. A la Banque, on ne peut pas emprunter pour n'importe quoi. La banque a des règles compliquées. A la Caisse, on peut emprunter pour tout ce qu'on veut. Pourvu qu'on rembourse. En cas de malheur, on peut même « s'arranger » avec la Caisse pour retarder un peu.



6. Mais, seule la banque peut faire de gros crédits. La Caisse populaire n'a pas autant d'argent qu'une banque.





QUELQUES LIVRES UTILES

Au sujet des Caisses populaires, voici tout d'abord une adresse importante : L'Association des Coopératives d'Épargne et de Crédit en Afrique (ACECA), P.O. Box 3278 à Nairobi (Kenya).

Pour l'Afrique de l'Ouest : Bureau Régional de l'ACECA, B.P. 4535 à Lomé (Togo).

L'ACECA regroupe les unions nationales d'épargne et de crédit. Elle édite des brochures pour informer tous ceux qui s'y intéressent. Ces brochures sont souvent gratuites, ou pas chères. Nous vous signalons tout particulièrement celle-ci :

— L'organisation et l'administration des Coopératives d'Épargne et de Crédit, 65 pages.

C'est un guide à l'usage des conseils d'administration, des commissions et du personnel de bureau des coopératives d'épargne et de crédit. On y trouve les méthodes généralement acceptées que l'on peut adapter et modifier selon les coutumes de son pays. Les cinq premiers exemplaires que l'on commande sont gratuits.

— Une Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit : « Echanges » n° 14, B.P. 305, Bobo-Dioulasso, Haute-Volta. Prix : 100 F CFA.

Ce sont les villageois eux-mêmes qui présentent la création et le développement de leur Caisse populaire : les différentes étapes de sa création, les difficultés, le fonctionnement de la Caisse, ce qu'en pensent les villageois... C'est un dossier vivant qui aide la réflexion personnelle ou en groupe, grâce à des questions posées en fin de chapitre.

— Caisse populaire de Namdom (Ghana), par W. Peeters.

Cette brochure ronéotypée de 62 pages peut être demandée gratuitement à INADES-Documentation, 08 B.P. 8 - Abidjan 08. Il suffit seulement d'envoyer le prix d'un timbre en coupon-réponse international (que l'on trouve à la poste).

C'est un dossier complet sur l'une des plus anciennes caisses populaires d'Afrique. On y trouve des éléments de gestion, des statuts, des exemples de formulaire.

— Les Organismes populaires d'épargne et de crédit. « Construire ensemble » n° 3, 1975, CESA0, B.P. 305, Bobo-Dioulasso (Haute-Volta).

Ce numéro décrit les 3 premières années des caisses populaires de TIKARE (Haute-Volta). Il raconte l'histoire de huit clubs féminins d'épargne et de promotion rurale d'Afrique Australe. Il tire quelques leçons fort utiles d'une expérience d'aide aux Caisses de Haute-Volta, du Togo et de Côte-d'Ivoire.



COURRIER LECTEURS

lettres d'Afrique Centrale

UN AMI DE PLUS

M. Faïda Justin nous a écrit du Rwanda. Il suit les cours d'agriculture d'INADES-FORMATION dans un groupe de Bushenge, près de Cyangugu.

« Je suis content de venir me joindre à la rédaction d'AGRIPROMO. J'ai lu AGRIPROMO n° 4/73 où il était écrit :
« Gagnez un abonnement gratuit à AGRIPROMO,
— si vous nous écrivez pour nous raconter ce que vous faites ;
— si vous nous envoyez des contes, des histoires et des proverbes ;
— si vous expliquez une expérience d'animation dans un village ;
— et si nous pouvons publier ce que vous nous aurez envoyé sous forme d'article, intéressant pour tous. »

Je me suis informé chez nos dirigeants d'INADES-FORMATION/Rwanda. On m'a dit que cette année il y avait un numéro qui sera consacré aux femmes, un à l'enfant, et puis un aux sols. Je commence maintenant à vous envoyer quelque chose sur la femme. Je vous enverrai les 2 autres après. »

Nous remercions vivement ce nouvel ami. Il donne l'exemple de ce que nous souhaitons : chercher à se former, et participer à sa propre formation... en écrivant pour AGRIPROMO. Nous publierons, dans notre prochain numéro, les histoires drôles que M. Faïda nous a envoyées. Et il recevra son abonnement gratuit, bien que notre proposition du n° 4/73 soit déjà vieille !

MÉDICAMENTS AFRICAINS POUR LES ANIMAUX

Sœur Fabienne, animatrice rurale à Djomo en Centrafrique, écrit à propos de l'élevage (AGRIPROMO N° 23).

« Votre revue nous rend de grands services. Mais dans votre numéro sur le petit élevage familial, nous aurions aimé trouver comment soigner les bêtes à la manière africaine. Surtout pour les poules.

Est-il vrai que le pétrole, la nivaquine, le tabac, peuvent agir dans certaines maladies ? Ici en Centrafrique, c'est très difficile de se procurer tous ces antibiotiques et autres médicaments, vaccins, etc. »

Nous avons posé ces questions à un technicien. Voici les réponses :

- 1) Contre les parasites qui sont sur le corps des poules :
 - Vous pouvez utiliser de la cendre de bois. Mettez du sable et de la cendre dans une caisse, au poulailler. Les poules viennent se rouler dans la caisse et tuent ainsi les poux et les puces.
 - Les feuilles sèches de tabac tuent les poux.
 - Le pétrole tue aussi les poux et les puces.
- 2) Contre les parasites qui sont dans le corps des poules (ascaris, coccidies).
 - Écrasez un comprimé de nivaquine dans un litre d'eau.
 - Le petit piment rouge écrasé permet de lutter contre la coccidiose.
- 3) Contre les fourmis magnans. Quand les fourmis viennent, pulvérisez tout de suite du pétrole sur les poules et sur le sol du poulailler. Vous pouvez aussi mettre les pieds du poulailler mobile dans 4 boîtes en fer pleines de pétrole.

AGRIPROMO EST UTILE

M. Koné Moussa Alfred, chef de zone CIDT à Sirasso en Côte-d'Ivoire, nous écrit :

« Merci de m'avoir expédié tous les numéros d'AGRIPROMO commandés. Ces numéros m'ont tellement servi dans ma tâche de chef de zone. Je me plais à vous en exprimer ma joie.

Avec le langage d'AGRIPROMO, j'ai eu la facilité de répondre à de nombreuses questions au cours de mes réunions avec les cultivateurs de coton et riz. J'ai même eu la facilité de faire créer un GVC (Groupement à Vocation Coopérative) à Nafoun, un village de la sous-préfecture de Sirasso, où il n'y avait pas de GVC pour les paysans de coton.

Le fait de faire lire AGRIPROMO par les Agents d'encadrement, dix d'entre eux ont pris la décision de s'abonner à votre revue pour la première fois, et moi je poursuis avec un abonnement de deux ans. Recevez ci-dessous la liste de ces Agents. »

M. Koné n'est plus seulement un abonné. C'est un utilisateur et un diffuseur d'AGRIPROMO. Nous l'en remercions.

COMMENT MESURER LES GRAINS ?

M. Oussou Konan, agriculteur à Dimbokro (Côte d'Ivoire) revient sur la façon de partager les grains conservés dans un grenier collectif (voir notre numéro 24, p. 19, et le n° 25, p. 24).

« Dans la Fiche d'Animation d'Agripromo n° 24, la mesure des grains à l'entrée et à la sortie du grenier collectif ne me semble pas juste. Avez-vous pensé qu'au moment de la soudure, en général les grains ont perdu un peu de poids ? Chacun des membres ne va pas obtenir la quantité de produit qui a été inscrite devant son nom sur la liste. Ne croyez-vous pas que cela amènera encore des palabres ?

D'autres sont plus sages et plus prévoyants : ils notent bien le poids que chacun apporte, mais en plus ils demandent une cotisation pour les produits qui permettent de conserver le grain.

C'est pourquoi, quand un membre est en difficulté et veut sortir sa récolte avant le jour prévu, le secrétaire diminue un peu le poids de son produit par rapport au poids réel marqué en face de son nom.

Et il lui fera bien comprendre que le poids des grains diminue, même quand ils sont conservés en bon état. Et ce membre

ne pourra pas donner des bavardages en face du secrétaire.

Quand c'est le jour prévu par tous les membres, le secrétaire doit faire repeser la quantité totale des grains qui se trouvent dans le grenier. Et il marque le nombre de kilos reçus à la sortie. Il soustrait le poids à la sortie du poids à l'entrée, et il calcule ainsi combien de kilos les grains ont perdu.

L'animateur fera réfléchir les paysans sur la distribution et sur la différence de poids à l'entrée et à la sortie. Il doit les rassembler pour choisir un récipient sur lequel tout le monde sera d'accord, à vue d'œil. On fera le partage avec ce récipient. Le secrétaire indiquera la quantité que chacun pensait à peu près recevoir. Ainsi, il n'y aura pas de palabre avec les paysans parce qu'ils ne savent pas les conditions du grenier collectif. »

à nos amis,

Remerciements

Pour leur contribution particulière à la rédaction de ce numéro d'AGRIPROMO, nous tenons à remercier chaleureusement :

- les membres de la CREP de Séguié,
- les responsables de l'ONPR d'Abidjan et d'Agboville (Côte-d'Ivoire),
- les responsables de l'Union des Caisses Populaires de Yaoundé (Cameroun),
- le Bureau d'Orientation des Banques Populaires du Rwanda,
- le Comité National des Unions Coopératives d'Épargne et de Crédit du Togo,
- le Bureau régional de l'ACECA à Lomé,
- le Conseil Mondial des Coopératives d'Épargne et de Crédit à Genève,
- le Citoyen Tshomba Mudimbi, du Département de l'Agriculture à Kinshasa,
- le professeur Muhumba Tshepela, de l'IPDR de Douala.

Devenez diffuseur d'AGRIPROMO

Vous êtes abonné à AGRIPROMO. Vos amis lisent vos numéros. C'est bien. Mais est-ce tout ce que vous pouvez faire pour eux et pour votre journal ? Certainement non ! Alors, ne soyez plus un simple lecteur : DEVENEZ DIFFUSEUR.

Demandez à vos amis de s'abonner eux aussi. Réunissez leurs abonnements et envoyez-les à AGRIPROMO. VOUS GAGNEREZ UN PRIX.

Demandez-nous les conditions de ce Concours qui se termine en janvier 1980.

Nos prochains numéros

Pensez dès aujourd'hui à nous envoyer vos idées et des expériences pour les deux prochains numéros :

N° 27, octobre 1979 : Le travail de la femme en milieu rural. Quand on parle de développement, on ne voit que le travail de l'homme : c'est lui qu'on forme aux techniques nouvelles ; c'est lui qui anime les groupements, c'est lui qui vend les produits et encaisse l'argent ; c'est lui qui reçoit les médailles agricoles... Et pourtant, il y a des choses que l'homme ne fait pas, alors que la femme fait tout ce que l'homme peut faire, plus ses activités particulières.

Comment aider les femmes rurales à se former pour améliorer la vie familiale, pour revaloriser leur participation au développement, pour rendre leurs multiples activités moins pénibles... ?

N° 28, janvier 1980 : La conservation des sols. « Autrefois on cultivait une petite parcelle et la récolte était abondante. Aujourd'hui, les récoltes sont maigres et la famine menace. Si le sol est dégradé, comment l'améliorer ? »

Voilà les questions des paysans.

Comment protéger le sol contre la sécheresse, l'érosion... ?

Comment améliorer les techniques traditionnelles de protection des sols... ?

Nos tarifs et nos bureaux

Vous verrez en page 3 de couverture nos conditions d'abonnement, et les adresses de nos bureaux en Afrique. Pour les suggestions adressées à la Rédaction, vous pouvez les envoyer directement à notre siège : AGRIPROMO, 08 B.P. 8 – ABIDJAN 08 (Côte-d'Ivoire)

agripromo

PARAIT 4 FOIS PAR AN (janvier, avril, juillet, octobre)

PRIX DU NUMERO : 200 F CFA/400 F Maliens/130 makuta/4 FF

TARIFS ABONNEMENTS

| Abonnement ordinaire | | Abonnement par avion | |
|----------------------|---|----------------------|-------------------------------------|
| Afrique | 1 an : 800 F CFA/5 Zaïres/1 600 F Maliens | Afrique | 1 an : 1 350 F CFA/2 700 F Maliens |
| | 2 ans : 1 600 F CFA/10 Zaïres/3 200 F Maliens | | 2 ans : 2 700 F CFA/5 400 F Maliens |
| Autres | 1 an : 1 500 F CFA/30 FF | Autres | 1 an : 2 000 FCFA/40 FF |
| | 2 ans : 3 000 F CFA/60 FF | | 2 ans : 4 000 F CFA/80 FF |

MODES DE PAIEMENT

- * Payer par mandat-lettre ou par chèque-postal adressé à INADES-FORMATION, ou en espèces dans nos bureaux. Un chèque bancaire n'est accepté que dans la ville où il peut être touché.
- * Un numéro commandé par avion coûte 350 F CFA. Par voie ordinaire : 250 F CFA.
- * Si vous habitez l'un des pays ci-dessous, adressez-vous à notre bureau local pour tout service. Autres pays : s'adresser au Siège.

NOS BUREAUX EN AFRIQUE

SIEGE et COTE D'IVOIRE

INADES-FORMATION - 08 B.P. 8, Abidjan 08 - Tél. 44-15-94
C.C.P. Abidjan 179-16 - C.C.P. Paris 22 194-88 T

BURUNDI

INADES-FORMATION - B.P. 2520, Bujumbura - Tél. 25-92
Banque de Crédit de Bujumbura, Compte 58 373

CAMEROUN

INADES-FORMATION - Yaoundé : B.P. 11 - SGBC, Cpte 17308-8 ;
Douala : B.P. 5 - Tél. 42-19-37, C.C.P. Douala 130-70 ;
Maroua : B.P. 167 ; Bamenda : B.P. 252

ETHIOPIE

AGRI-SERVICE-ETHIOPIE - P.O. Box 2460 - Tél. 444-811
Addis-Ababa - Commercial Bank of Ethiopia, Compte A/C 261

HAUTE-VOLTA

INADES-FORMATION - B.P. 1022, Ouagadougou - Tél. 361-45
C.C.P. Ouagadougou 73-81

KENYA

INADES-FORMATION - B.P. 14022, Nairobi - Tél. 43-103
Commercial Bank of Africa, Compte 121 584

RWANDA

INADES-FORMATION - B.P. 866, Kigali - Tél. 65-85
Banque de Kigali, Compte 2903

TCHAD

INADES-FORMATION - B.P. 945, N'Djamena - C.C.P. 11 103
B.I.C.I.T., Compte 123 997 - 03

TOGO

INADES-FORMATION - B.P. 9, Dapaon
C.C.P. Lomé 01-91

ZAIRE

INADES-FORMATION - B.P. 5717, Kinshasa - Tél. 30-066
C.C.P. CEPAS B. 2937 - Banque du Peuple, Compte 14 866 P

AIR AFRIQUE

les ailes de l'Afrique Noire

